



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime

APPRENTI(E)

UNE VIDÉO POUR TOUT SAVOIR SUR VOS DROITS ET LES DÉMARCHES À EFFECTUER

Une vidéo de 15 minutes est à votre disposition pour vous permettre de :

- comprendre le rôle et les missions de l'Assurance Maladie ;
- vérifier votre affiliation à l'Assurance Maladie ;
- connaître les bons réflexes à adopter ;
- effectuer les démarches en cas d'arrêt de travail ;
- découvrir les dispositifs d'accès aux droits et aux soins.



Pour visionner la vidéo,
flashez le QR code



Votre affiliation, une démarche obligatoire pour bien démarrer votre apprentissage.

À partir du moment où vous devenez «**apprenti(e)**», donc salarié(e), quel que soit votre âge (y compris si vous avez moins de 18 ans), **vous devez demander votre affiliation en tant qu'assuré(e) à la caisse d'assurance maladie de votre département.**



Pour vous aider à mieux comprendre vos droits et les démarches à réaliser vous pouvez visionner notre vidéo «**Apprenti(e) : bien réussir sa rentrée**», flashez le QR code →



LES 6 BONS RÉFLEXES À ADOPTER



1 Créez votre compte personnel sur ameli.fr.



2 Téléchargez l'appli mobile du Compte ameli.



3 Déclarez votre médecin traitant.



4 Transmettez-nous votre relevé d'identité bancaire.



5 Mettez à jour votre carte Vitale.



6 Envoyez votre attestation de droits à votre mutuelle.